La quête d'une identité départementale

Le Finistère, avec ses côtes au découpage caractéristique, s'identifie très bien par sa position à l'extrême ouest de la France, idée que son nom évoque très clairement. À un moindre degré, le Golfe du Morbihan confère par sa relative célébrité une identité assez forte au département auquel il appartient, et son nom, au moins pour les bretonnants, est évocateur (*mor bihan* = «la petite mer»). Le troisième département de la péninsule bretonne n'est pas associé à une image aussi facile à identifier. Lorsqu'il était «Côtes-du-Nord», on savait qu'il était au nord de la Bretagne, mais rien n'indiquait qu'il était breton. Devenu «Côtes-d'Armor», on sait qu'il est breton, mais plus rien n'indique sa position en Bretagne. En définitive, si on a gagné en efficacité touristique et sans doute en poésie, l'identification du département n'a pas vraiment progressé.

Cette identité, elle reste à inventer, et à associer, sinon à son nom, du moins à l'image que le département diffuse de lui-même. Cinq ans avant le changement de nom, un pas important avait été fait dans ce sens avec la création d'un logo que beaucoup considèrent comme particulièrement réussi.

Ce logo a été réalisé par l'agence «Alexandre», de Rennes, qui le définit ainsi :

> *«[…] Dans un rectangle, le bleu et le vert (la mer et la terre) sont séparés par une bande blanche, en forme d'oiseau et de V stylisé, représentant la côte et la baie de Saint-Brieuc et symbolisant l'ouverture, le dynamisme, la liberté et la sérénité de l'avenir*
>
> *Au niveau du message, l'approche a été:*
>
> *- De valoriser les deux dominantes géographiques et économiques du département (terre et mer, activités agricoles, activités maritimes).*
>
> *- De mettre en évidence la Côte d'Armor et la baie de Saint-Brieuc irradiant l'ensemble du département.*
>
> *- D'évoquer le dynamisme du département et son ouverture, signe d'un avenir optimiste et serein.*
>
> *Au niveau du style et de la forme : pureté, clarté, évidence ont été les critères choisis pour affirmer l'identité du Conseil Général des Côtes-du-Nord, puis des Côtes-d'Armor puisque le logo a été conservé lors du changement de nom du département […]»* (1)

Trois éléments constituent donc ce logo, l'Armor, l'Argoat, et le contour géographique de la côte du département, qui marque l'importance du littoral et évoque aussi un oiseau en vol.

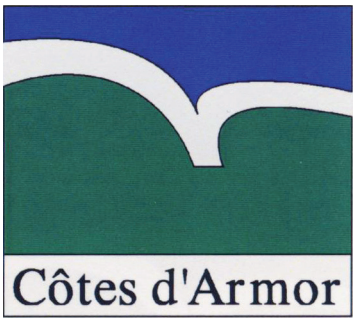

L'Armor et l'Argoat, nous l'avons vu, ne sont pas significatifs du département mais de la Bretagne toute entière. Le logo de la région, d'ailleurs, est construit selon la même logique, puisqu'il évoque le contour de la Bretagne, et qu'il utilise les mêmes couleurs.

---

1 - *Historique du logo du département des Côtes-d'Armor*. Cette courte note, non datée et non publiée, m'a été communiquée par le Service Information et Communication du Conseil Général.

Il est vrai que l'on peut dire des Côtes-d'Armor qu'elles sont une sorte de résumé de la Bretagne, cette définition du département a d'ailleurs servi d'argument pour faire accepter par ses voisins le «droit d'usage» du nom d'Armor. Mais il s'agit là, en quelque sorte, d'une non-définition.

Reste donc un contour et un oiseau. Le contour, pour ceux qui connaissent déjà le département, est identifiable. Mais pour les autres, il ne suffit certainement pas à le localiser, et encore moins à l'identifier. Les Côtes-d'Armor n'ont pas l'avantage d'avoir un dessin aussi clair que le Finistère ou la Corse.

Un département qui bouge

La vidéo diffusée à 1400 exemplaires pour annoncer l'arrivée des «Côtes-d'Armor» commence par un gros plan sur une mouette en vol. Celle-ci évolue progressivement (au ralenti) pour se fondre avec le tracé du logo. L'idée du mouvement est explicite : les Côtes-d'Armor sont bien un département dynamique, ouvert sur l'avenir, comme l'annonçait l'agence Alexandre. D'ailleurs, c'est bien parce qu'il est en pleine évolution que ce département a éprouvé le besoin de changer de nom, et c'est bien parce qu'il est dynamique (et néanmoins têtu) qu'il est parvenu à ses fin après plus de trente ans de procédure. Tels sont en tout cas les sous-entendus du discours du Conseil Général.

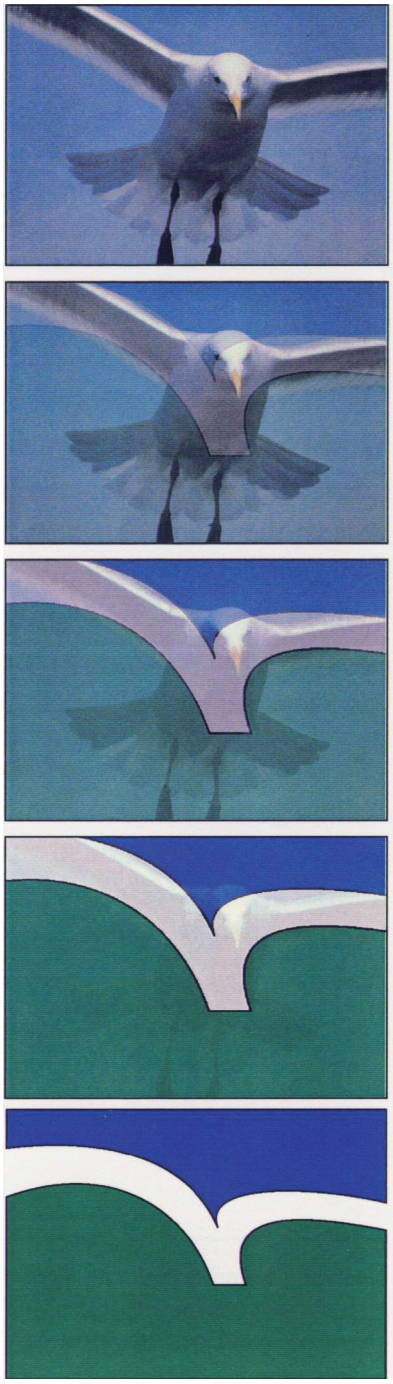

Mais ce logo, si évocateur soit-il, reste très symbolique et ne suffit pas à montrer l'image du pays qu'il représente. Il fallait aussi offrir au public des images identificatrices du pays tel qu'il se donne à voir. En d'autres termes, il fallait révéler (ou inventer) l'*identité paysagère* des Côtes-d'Armor.

C'est en partie dans ce but que le Conseil Général a commandé, en 1996, un «diagnostic paysager» au bureau d'étude Ouest-Aménagement. Il fallait « *caractériser le département à partir de critères précis, choisis du fait de leur intérêt dans la démarche paysagère* » [1]. Cette étude de 136 pages aborde avec minutie tous les critères relevant de la géographie physique et, à un moindre degré, humaine. Le sommaire montre bien le sens de la démarche : le chapitre « *Choix de la méthode d'analyse des paysages* » est subdivisé en cinq sous-chapitres, relief, hydrographie, géologie, végétation, urbanisme et voirie.

1 - Ouest-Aménagement : *Diagnostic paysager sur le territoire départemental des Côtes-dArmor*. 1996, non publié.

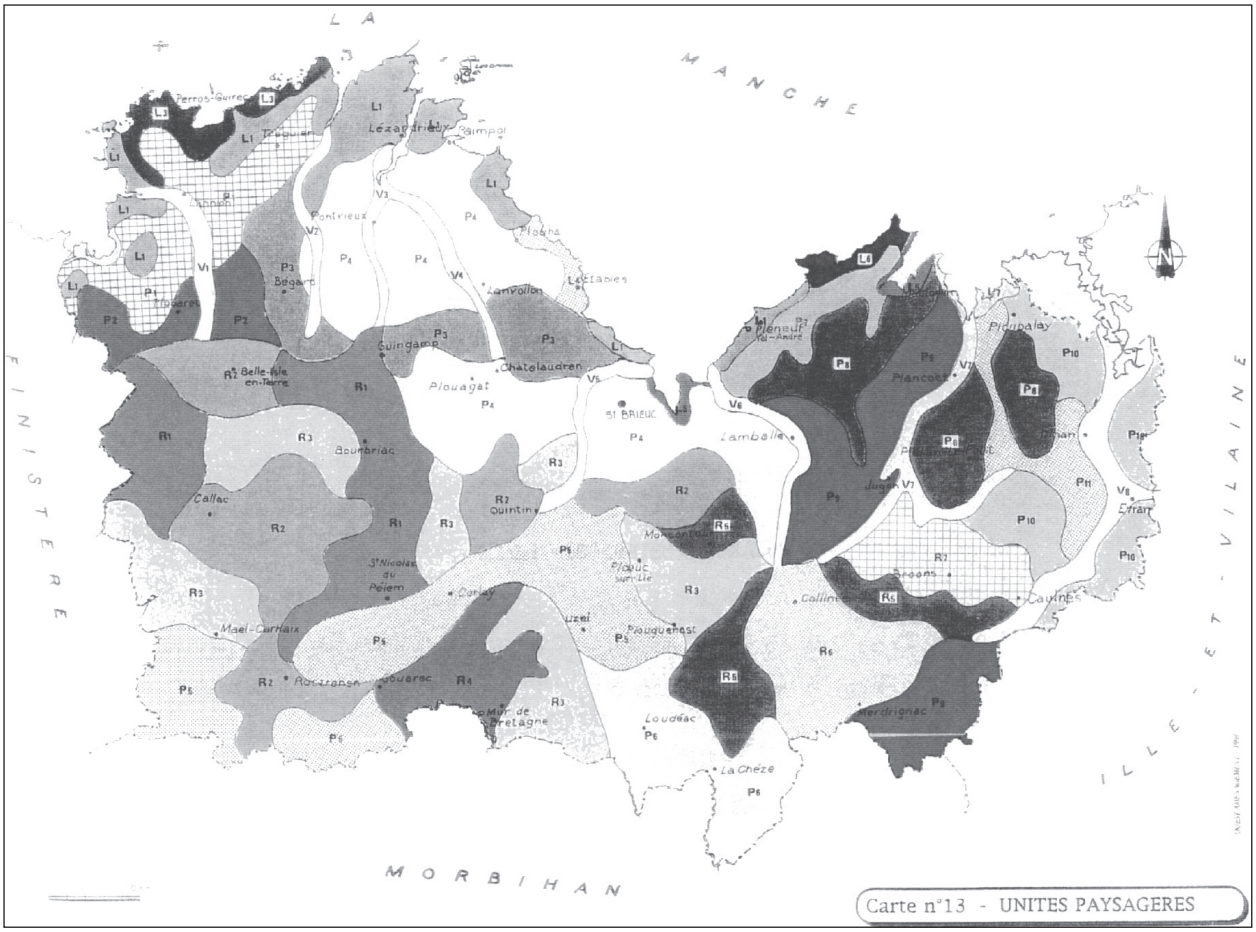

L'essentiel du travail se résume en une carte intitulée «Unités paysagères», reproduite ci-dessus. Celle-ci, comme toutes les tentatives de cartographie du paysage, se heurte au même problème qu'elles : la carte suppose, par nature, un point de vue unique, hypothétiquement situé au dessus du territoire, alors que le paysage suppose des points de vues multiples et situés réellement sur le terrain. Une falaise littorale, par exemple, sera parfaitement cartographiable, puisqu'elle est mesurable, mais le point de vue que l'on a sur cette falaise, donc le paysage auquel elle peut participer, ne pourra pas être «arrêté» sur une carte puisqu'il sera totalement différent selon que l'on regarde la mer depuis la falaise, ou la falaise depuis la mer.

Il y a donc un paradoxe insurmontable, autrement que poétiquement (1), à vouloir cartographier le paysage. Mais l'étude de Ouest-Aménagement ne se réduit heureusement pas à une cartographie. Elle constitue un inventaire détaillé, résultant d'une fine observation du terrain et de la superposition des diverses informations géographiques disponibles. Mais le résultat ne permet pour autant pas l'émergence d'une identité paysagère propre au département. Il y manque, à mon avis, deux aspects qui auraient été indispensables : la prise en compte, non pas du territoire départemental en lui-même, mais de la Bretagne toute entière, et l'observation, non pas d'un état des lieux figés pour l'occasion, mais des mouvements, des dynamiques qui leur sont propres.

---

1 - C'est cette dimension poétique que cherchent à exprimer Alain Mazas et Alain Freytet dans ce qu'ils appellent les «cartes sensibles». Mais cette dimension est évidemment absente des cartes proposées par Ouest-Aménagement. Voir à ce sujet: *La carte sensible : un outil de communication sur le paysage*, mémoire présenté pour le DEA «Jardins, Paysages, Territoires» par Laurence Zébus en 1994.

C'est cette double lacune qui n'a pas permis de révéler ce qui m'apparaît maintenant comme l'un des aspects les plus caractéristiques du département : le mouvement. Les Côtes-d'Armor bougent, et ce n'est pas seulement là une métaphore illustrant un dynamisme culturel et économique, c'est aussi une réalité physique parfaitement perceptible. Les Côtes-d'Armor bougent du fait de l'importance des marées, et s'il s'agit là d'un phénomène propre au littoral, on n'oubliera pas que, Armor et Argoat confondus, « *c'est une même chose pour les Bretons que la Bretagne et la mer…* » [1]. Il aurait été vain, de toute manière, de chercher une identité au département du côté de l'Argoat. Le massif central de la Bretagne, des cités gauloises aux départements, a toujours été partagé entre des unités territoriales ancrées sur le littoral.

Le pays des marées

Si l'on en croit le guide Bonneton, « *Plus d'un breton sur deux est en contact visuel, quotidiennement, avec la mer ou avec une rivière touchée par le flux de la marée* » [2]. Voilà donc posée l'importance de la mer dans la vie quotidienne d'un Breton.

Cette perception de la marée dépend de deux facteurs : l'importance de la marée elle-même et le taux d'interpénétration entre la terre et la mer. Le taux d'interpénétration est maximal en Bretagne, par rapport au reste de la France. Quant à la marée, elle est maximale dans la baie du Mont Saint-Michel, et son amplitude diminue en allant vers l'ouest et vers le sud [3]. Si l'on excepte le court tronçon de littoral de l'Île-et-Vilaine, où les côtes ne sont d'ailleurs pas très découpées, c'est donc bien dans les Côtes-d'Armor que les marées sont les plus perceptibles. Et ces marées n'ont pas seulement un impact paysager, elles sont aussi à l'origine de toute une économie. La récolte du goémon, nous l'avons vu, est à l'origine de l'agriculture bretonne, mais il y a aussi ces « *mille activités depuis la simple collecte jusqu'à l'élaboration de dispositifs quasi- industriels comme sont les moulins à marée*. » [4]

Variations paysagères entre marée basse et marée haute

(marée du solstice d'été dans la vallée du Douron, à la frontière du Finistère)

---

1 - Charles Le Goffic. Déjà cité page 27.

2 - Guide Bonneton de la Bretagne. Paris : 1991. Page 5.

3 - Avec des amplitudes records de 14,60 m, les marées de la baie du Mont Saint-Michel sont les plus fortes d'Europe. Elle diminuent très rapidement en allant vers l'est, un peu moins rapidement vers l'ouest. Dans les Côtes-d'Armor, les grandes marées (coef. 95 et plus), qui ont lieu 40 à 45 jours par an, atteignent des amplitudes de 10 à 12 mètres. Dans l'ouest et dans le sud de la Bretagne, elles varient entre 6 et 8 mètres.

4 - Jean-Pierre Le Dantec : *Bretagne*. *Op. cit*. page 120.

À la recherche d'un site emblématique

J'ai donc choisi de rechercher sur le littoral des Côtes-d'Armor un lieu emblématique de cette importance des marées.

Une carte du département révèle au premier coup d'œil que c'est dans le nord du Trégor que l'interpénétration entre la mer et la terre est la plus forte (carte 1). En augmentant l'échelle, et en partant d'une carte un peu plus détaillée, il devient possible de cartographier distinctement le littoral à marée haute et le littoral à marée basse. Sur la carte 2, la pleine mer est en gris clair, la terre ferme en gris foncé, et l'estran (zone de balancement des marées) en blanc. On découvre alors que le découpage des côtes est extrêmement différencié selon l'état de la marée, et que cette différenciation est maximale à l'extrémité de la presqu'île formée par les rias de deux fleuves côtiers (qui sont le Jaudy à l'ouest et le Trieux à l'est). En se rapprochant encore un peu, on peut nuancer la cartographie : sur la carte 3, la zone en gris clair représente les terres découvertes uniquement par les grandes marées, le blanc correspondant aux zones découvertes quotidiennement. On voit enfin, à l'extrémité de la presqu'île, une langue de terre effilée qui est, en fait, le cap nord de la Bretagne continentale : c'est le Sillon du Talbert.

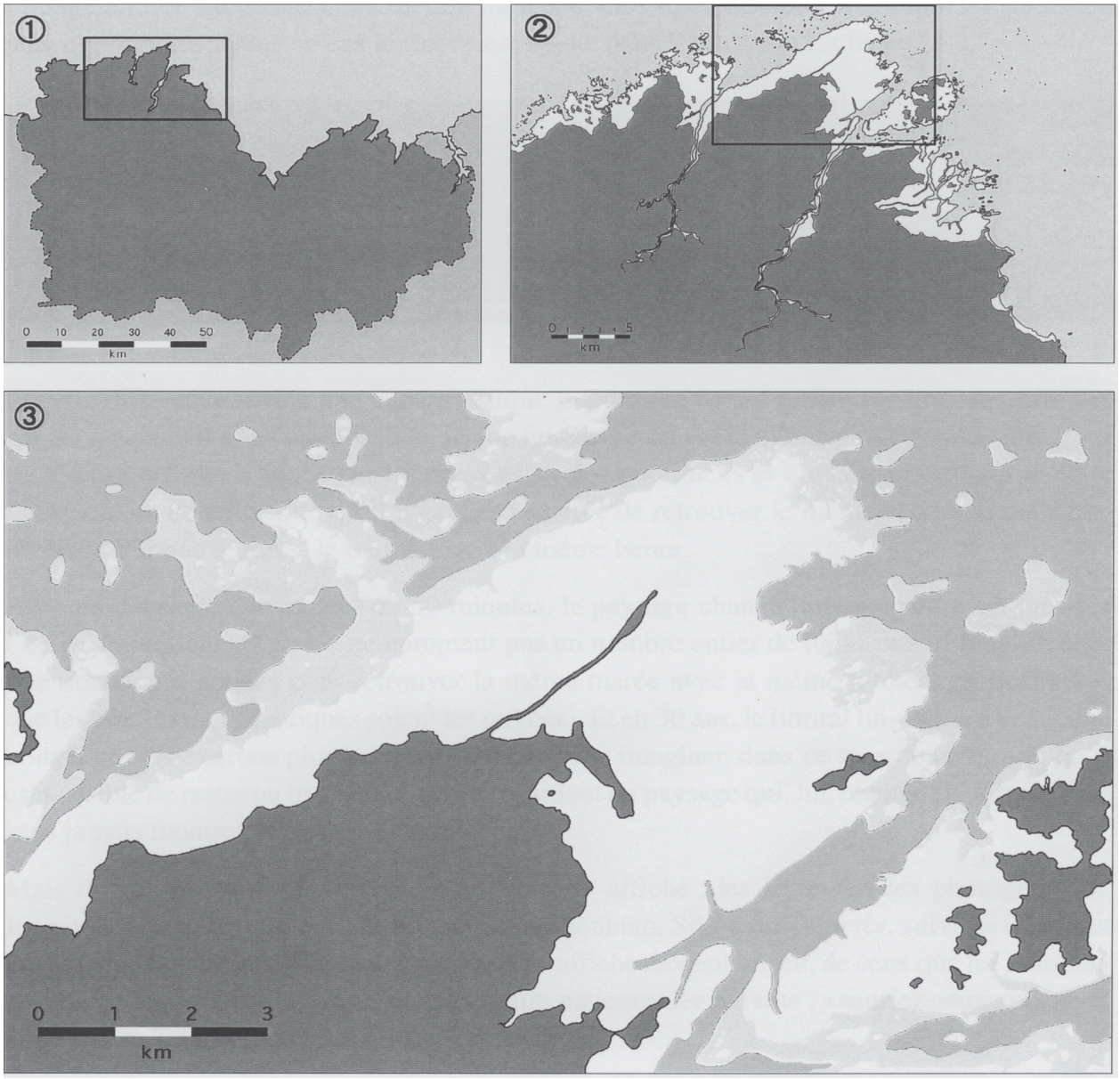

Le Sillon du Talbert

Lorsque je découvrais cette étonnante langue de terre, son nom ne m'était pas inconnu. Il en est question dans tous les guides touristiques, qui le signalent comme curiosité pittoresque et le décrivent en quelques lignes. Mais ce qui a le plus attisé ma curiosité à son sujet, c'est une récente affiche de l'Observatoire Photographique annonçant une exposition intitulée «Instants paysagers». L'affiche est reproduite page suivante.

Elle montre deux photographies, l'une prise en 1996, l'autre en 1997, toutes deux à peu près à la même époque et à peu près à la même heure. La première chose que l'on remarque, c'est que les différences entre les deux photographies sont superficielles (revêtement de façade et enseignes). Il ne s'est écoulé qu'un an entre les deux clichés, et ceux-ci illustrent bien le thème de l'exposition qui est sous-titrée «Approches photographiques contemporaines des territoires». Mais on remarque aussi que les deux maisons ne sont pas récentes. Il est probable que ce «paysage» n'a pas beaucoup changé depuis des décennies, en dehors d'un poteau électrique et des revêtements (des maisons et du sol).

Par contre, si l'on observe l'arrière-plan, à droite des deux photographies, dans la partie de l'image où il n'y a pas de construction humaine, on s'aperçoit que les différences sont bien plus importantes. Dans un cas la marée est haute, dans l'autre elle est basse.

Et cette différence révèle une caractéristique importante de ses territoires littoraux affectés par les marées : il n'est pas possible, ici, de faire exactement la même photographie d'un jour sur l'autre ou d'une année sur l'autre. Les cycles quotidiens et annuels interfèrent avec le cycle lunaire de telle sorte qu'il n'est pas possible de retrouver le même état de la marée en revenant l'année d'après, le même jour à la même heure.

Avec un décalage des marées de 50 minutes, le paysage change notablement d'un jour sur l'autre. Par ailleurs, l'année ne comptant pas un nombre entier de lunaisons, il faut attendre une trentaine d'années pour retrouver la même marée avec la même lumière (sous réserve que les conditions climatiques soient les mêmes). Et en 30 ans, le littoral lui-même a beaucoup bougé, nous le verrons plus loin. On pourrait donc imaginer, dans ce type de territoire, qu'il est possible de rester au même endroit en regardant un paysage qui, lui, change en permanence sans jamais montrer deux fois la même image.

Mais il y a une autre chose étonnante sur cette affiche : les légendes des photographies. Imprimées en tout petit, elles indiquent ceci « Pleubian, Sillon du Talbert », suivi de la date et du nom du photographe (Thibaut Cuisset). Et l'affiche devient un jeu, de ceux que les journaux proposent dans leurs éditions d'été pour faire patienter les enfants : « sauriez-vous retrouver le Sillon du Talbert qui est caché dans cette image ? »

Pleubian, sillon de Talbert, 16 septembre 1996, 12h50 © Thibaut Cuisset, Observatoire photographique du paysage, Caue 22

Pleubian, sillon de Talbert, 2 septembre 1997, 14h © Thibaut Cuisset, Observatoire photographique du paysage, Caue 22

Instants paysagers

Approches photographiques contemporaines des territoires

exposition
en 2 chapitres
du 29 avril
au 21 septembre

chapitre 2, du 9 juillet au 21 septembre 1998
tous les jours sauf le mardi
de 10h à 13h et de 14h à 18h
La Galerie du Petit-Château, CAUE 92
9, rue du docteur Berger, 92330 Sceaux

La réponse est la suivante : le Sillon du Talbert est sur le panneau posé sur les chaises du café (image du dessous, agrandie ci-contre). C'est en effet le seul endroit où on le voit car, en lui-même, il n'est pas sur la photo mais une dizaine de mètres plus à droite.

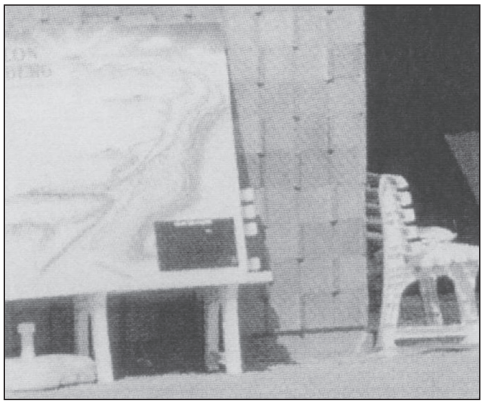

Pourquoi donc le photographe a-t-il cadré son cliché à côté de ce qui devrait en être le sujet (précisons que « Sillon du Talbert » n'est pas le nom du lieu-dit, puisque celui-ci s'appelle « Pleubian-Armor ») ? C'est un peu comme si l'on photographiait le Trocadéro en intitulant la photo « La Tour Eiffel ». S'agirait-il d'une erreur ?

Sans doute non, car si l'on observe les dépliants touristiques, les guides ou les ouvrages documentaires où le Sillon est présenté, on s'aperçoit qu'il n'est jamais montré tel qu'on le voit depuis le sol. Dans les ouvrages anciens, il n'est pas illustré (ou seulement cartographié), dans les plus récents, il est toujours photographié vu d'avion. Et les vues d'avion ne font pas partie du travail habituel de l'Observatoire Photographique.

Les photographies de Thibaut Cuisset illustrerait donc, indirectement mais avec pertinence, une caractéristique importante du Sillon du Talbert : il n'est pas «photogénique», du moins pas d'un point de vue touristique. Il n'est pas photogénique vu depuis le sol car, si l'on compare la photo ci-contre avec celle de la page suivante, on voit bien qu'il n'est pas possible, autrement qu'en avion, de montrer ce qui en fait son caractère exceptionnel, à savoir sa grande longueur. Pour reprendre la comparaison précédente, c'est un peu comme si l'on voulait montrer la hauteur exceptionnelle de la Tour Eiffel en se plaçant à ses pieds pour la photographier. Ce n'est pas possible, il faut prendre du recul. Et le recul, ici, c'est en altitude qu'il faut le prendre.

En ce sens, on peut dire que contrairement à ce qu'annoncent les guides touristiques, le Sillon du Talbert, s'il est bien une curiosité, n'est pas «pittoresque» au sens propre du mot (ce qui est digne d'être peint). Il ne peut donc pas entrer dans ce jeu touristique qui consiste « *à l'aide d'images» à «vérifier ce que signalaient d'autres images* » [1]. Et c'est peut-être pour cela que le paysage montré par l'affiche de l'Observatoire ne semble pas avoir bougé depuis longtemps. Tout exceptionnel qu'il soit, le Sillon du Talbert n'a pas connu le succès touristique flamboyant qu'on connu bien d'autres sites des Côtes-d'Armor.

---

1 - « *Aujourd'hui, qu'est-ce ordinairement qu'un paysage sinon un site répertorié, signalé, étalonné, où il est nécessaire de faire un tour (ou un détour) pour à l'aide d'images (généralement photographiques) vérifier ce que signalaient d'autres images (celles des catalogues ou des "guides")*. » Jean-Pierre Charcosset : « Paysage grandeur nature » in Jean-Marc Besse. (dir.) *Écrire le paysage*. N° 209 de la *Revue des Sciences Humaines*. Université de Lille III, 1988. Page 50.

Le Sillon du Talbert vu, en avion, depuis la mer

Ancien dépliant touristique diffusé par la mairie de Pleubian. Photo : Editions Jack, Louannec

Histoire d'une flèche littorale

Le Sillon du Talbert est ce que les géomorphologues appellent une «flèche littorale à pointe libre». Celle-ci est formée par des accumulations de sable et de graviers le long de l'axe sur lequel se rencontrent le chenal du Jaudy et celui du Trieux. Le sillon ainsi formé tend à s'orienter perpendiculairement à la houle dominante, c'est-à-dire parallèlement à la crête des vagues. (1)

Il mesure aujourd'hui environ trois kilomètres de long pour une largeur, variable, se réduisant à une trentaine de mètres par marée haute, avec des resserrements allant parfois jusqu'à la coupure. Son extrémité s'élargit en une sorte de presqu'île atteignant deux à trois cents mètres de large, et sur laquelle se lisent très clairement les levées de galets qui se sont succédées pour lui donner cette forme « en hameçon » (voir la photo de la page précédente). Ces galets ne viennent pas de la mer « *qui s'est contenté de les retoucher, leur donnant leur belle forme arrondie* ». Ils proviennent «de la désagrégation de roches granitiques par l'action du gel et du dégel au cours des glaciations quaternaires». Ces sont ensuite les courants des marées qui, alors qu'en d'autres endroits ils les distribuaient le long du littoral, les ont ici « *projetés en une flèche pointée vers le large* » (2)

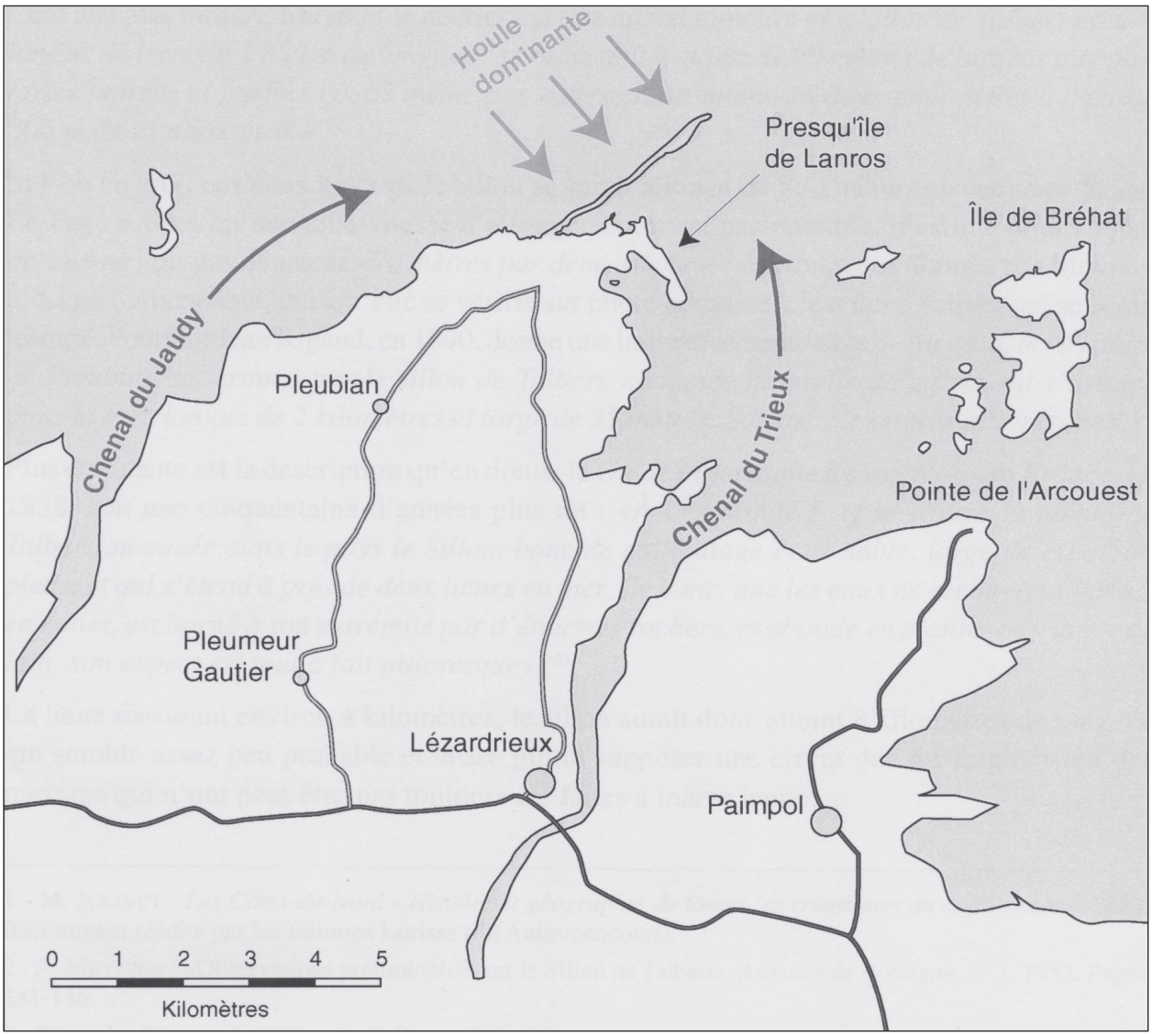

1 - Source: Roger Le Page : « Le Sillon du Talbert », in *Pen ar Bed*, n° 48. 1967. Pages 11-20.

2 - Daniel Philippon, in *Côtes-d'Armor*. Paris : Bonneton, 1992. Page 316.

La forme du sillon résulte donc de l'action de trois « sculpteurs » : la mer et deux rivières. Ces « sculpteurs », soumis aux effets de la marée et des variations climatiques, ne sont pas constants. De plus, la mer enlève régulièrement ce que les rivières apportent tout aussi régulièrement. Le Sillon est donc perpétuellement en mouvement, et ce mouvement revêt parfois des aspects spectaculaires.

L'observation des photos aériennes a pu montrer que le sillon s'allonge depuis une cinquantaine d'années au rythme de un à deux mètres par an. Ces observations sont confirmées par les relevés qu'opère la DDE depuis 1962. Mais la lecture des documents du siècle dernier révélerait, si tant est que les mesures faites à l'époque aient été précises, d'une part que l'allongement aurait été beaucoup plus rapide entre la fin du XIXe et la première moitié du XXe siècle, d'autre part qu'il ne serait pas constant, mais qu'il alternerait avec des périodes de raccourcissement.

M. Jolivet, dans son ouvrage Les Côtes-du-Nord paru en 1859, le décrit ainsi : « *Le Sillon de Talbert est un banc de cailloux et de sable d'une largeur de 35 mètres qui s'avance en forme de chaussée dans la mer jusqu'à la distance considérable de 2 000 m. La mer ne le couvre jamais. Il est d'un effet pittoresque ; à son extrémité s'élèvent d'énormes rochers* ». (1)

Cent ans plus tard, A. Meynier le décrit déjà très différemment : « *Le Sillon de Talbert est une langue de terre de 2 850 m de longueur se réduisant à moins de 60 mètres de largeur aux plus fortes marées et parfois coupé même par celles-ci, au moins en deux endroits et à environ 500 m de sa naissance.* » (2)

Si l'on en croit ces deux auteurs, le sillon se serait allongé de 850 mètres en cent ans. Roger Le Page estime qu'une telle vitesse d'allongement n'est pas possible, il estime pour sa part qu'elle ne doit pas dépasser « *70 mètres par demi-siècle* » (3). La longueur donnée par Meynier n'est pas contestable, puisqu'elle se vérifie sur photo aérienne, c'est donc Jolivet qui se serait trompé. Pourtant Jean Rigaud, en 1890, donne une indication semblable : « *Au nord, le territoire de Pleubian se termine par le sillon de Talbert, chaussée naturelle de galets qui s'avance dans la mer, longue de 2 kilomètres et large de 35 mètres. Son aspect est très pittoresque* ». (4)

Plus étonnante est la description qu'en donne le Guide pittoresque du voyageur en France, en 1838, soit une cinquantaine d'années plus tôt : « *À l'extrémité […] se trouve la pointe de Talbert, nommée dans le pays le Sillon, banc de cailloutage et de sable, large de 80 à 100 pieds, et qui s'étend à près de deux lieues en mer. Ce banc, que les eaux ne recouvrent jamais en entier, est borné à son extrémité par d'énormes rochers, et abonde en plantes marines : de loin, son aspect est tout à fait pittoresque* ». (5)

La lieue mesurant environ 4 kilomètres, le sillon aurait donc atteint 8 kilomètres de long, ce qui semble assez peu probable et laisse plutôt supposer une erreur due à l'imprécision des mesures qui n'ont peut-être pas toujours été faites à marée haute...

---

1 - M. Jolivet : *Les Côtes-du-Nord - Histoire et géographie de toutes les communes du département*. 1859. Récemment réédité par les Éditions Lorisse (02 Autremencourt).

2 - A. Meynier : « Observations préliminaires sur le Sillon de Talbert ». *Annales de Bretagne,* n° 1. 1953. Pages 141-146.

3 - Roger Le Page : «Le Sillon du Talbert». *Op. cit.* page 14.

4 - Jean Rigaud : *Géographie historique des Côtes-du-Nord,* 1890. *Op. cit.* page 372.

5 - *Guide pittoresque du voyageur en France*, par une société de gens de lettres, de géographes et d'artistes. *Op. cit.*

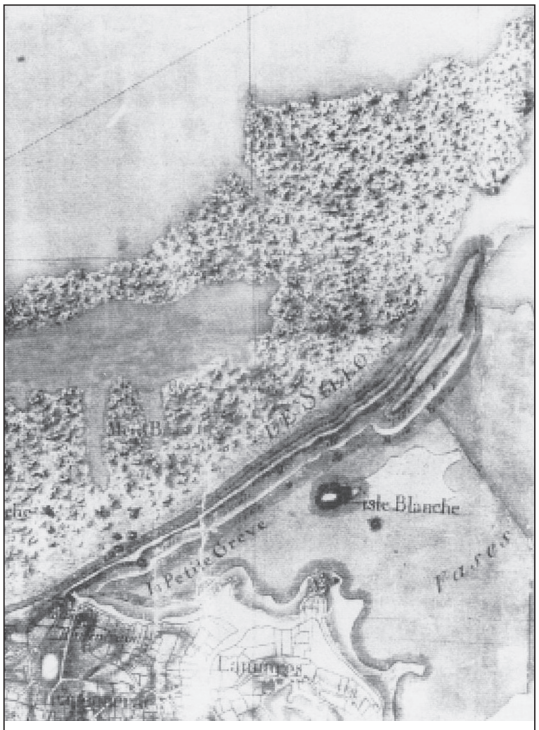

Catie montrant le Sillon du Talbert en 1780

Service historique de l'Armée de Terre. Copie provenant des archives de la mairie de Pleubian.

Mais une carte conservée par les Archives militaires et que l'on estime datée de 1780, montre un sillon d'une longueur de 3 kilomètres, soit à peu près sa dimension actuelle. Le sillon aurait donc connu des périodes d'élongation en alternance avec des périodes de récession.

Ce qui est certain, c'est que même en prenant les estimations les plus basses (1,40 m par an selon Le Page), il faut bien admettre que le sillon n'a pas pu connaître un allongement constant durant toute son existence puisque les géologues estiment son âge entre 28 000 et 30 000 ans (soit une croissance moyenne de 10 cm par an).

On remarquera aussi que les « énormes rochers », dont parlent à la fois le *Guide pittoresque* et Jean Rigaud, ne sont plus signalés. On ne voit aujourd'hui que des galets d'une taille qui n'a rien de spectaculaire.

Le sillon bouge, donc, et de la bonne compréhension de ses mouvements dépendra, on le verra, la pertinence des interventions que l'on engagera pour le protéger.

Car le Sillon du Talbert est menacé de disparition à plus ou moins brève échéance. En même temps qu'il s'allonge, en effet, il se déplace vers l'est et il risque, s'il continue, de quitter le plateau granitique sur lequel il repose encore aujourd'hui pour s'effondrer dans les profondeurs marines qui avoisinent le chenal du Trieux. Ce déplacement vers l'est, lui, n'a rien d'hypothétique, il est régulièrement mesuré par les services techniques de la DDE qui en rendent compte ainsi : « *Entre 1962 et 1968 […] le Sillon avait reculé de 20 mètres sur une partie très importante (entre 0 et 10 m sur les premiers 400 mètres, au moins 20 mètres de 400 à 2000 m, entre 20 et 5 mètres entre 2000 et 2950 m, longueur qui correspond à son extrémité* ». Le rapport précise que « en 1968, les sections du Sillon comprises entre 400 m et 1700 m à partir du littoral étaient submersibles ». [1]

Là aussi, il semble que ce recul vers l'est ne soit pas nouveau, Roger Le Page estime qu'il a toujours eu lieu et qu'il est irréversible. Mais en observant les cartes marines de 1837, il arrive à la conclusion que la pointe du sillon s'est déplacée de 200 mètres en 130 ans, soit plus d'un mètre et demi par an, et néanmoins bien moins que le déplacement mesuré par la DDE (3,30 m / an). Et on peut tirer les mêmes conclusions que pour son élongation : un tel déplacement ne peut pas avoir toujours eu lieu, sinon le sillon n'existerait plus depuis longtemps.

Qu'est-ce qui explique cette brutale accélération des mouvements du Sillon du Talbert ?

Il faudra attendre la tragique marée noire du Torrey-Canyon, en mars 1967, pour que la question soit posée sérieusement et que l'on commence à envisager des remèdes.

---

1 - DDE des Côtes-du-Nord : *Évolution du Sillon du Talbert. Observations entre 1962 et 1985*. Document polycopié, non daté (archives de la Mairie de Pleubian).

La marée noire et le sillon

Le 18 mars 1967, le Torrey Canyon s'échoue au large des côtes bretonnes et déverse dans la mer quelques 110 000 tonnes de pétrole que la houle rabat progressivement sur le littoral. Le Sillon du Talbert se révèle alors être un rempart naturel contre ce type jusqu'alors inconnu en France de catastrophe écologique : grâce à lui, l'Île de Bréhat et Paimpol seront épargnés. Mais si le rempart a bien fonctionné, c'est grâce à la présence d'esprit de quelques habitants qui sont allés sur place pour colmater, avec un mélange de pétrole et de sable, les brèche par lesquelles s'engouffraient la mer à marée haute. Car le Sillon n'était déjà plus étanche.

C'est à partir de cette année 1967 que les réunions vont se succéder et mettre en évidence l'importance des enjeux :

- Le sillon constitue une digue naturelle protégeant toute sa partie est. Sans lui, l'entrée au port de Lézardrieux ne serait plus possible par gros temps, et même le chenal séparant Bréhat et la Pointe de l'Arcouest deviendrait difficile : c'est l'un des accès principaux au port de Paimpol qui serait compromis (voir carte page 58).

- La presqu'île de Lanros serait rapidement inondée puis emportée par la houle lors des tempêtes. Or celle-ci, sur laquelle les Bretons d'autrefois s'étaient bien gardés d'installer autre chose que des terres agricoles, est aujourd'hui urbanisée, avec, en première ligne, l'usine de Pen Lan qui traite 30 % de la production locale de goémon et emploie 80 personnes.

- La récolte du goémon, traditionnelle sur le Sillon du Talbert, disparaîtrait bien sûr avec lui. Or les goémoniers en récoltent encore aujourd'hui 2000 tonnes par an, destinés à l'agriculture mais aussi de plus en plus à l'industrie (textile et pharmaceutique).

- Disparaîtraient, enfin, une curiosité géologique et un atout touristique important...

L'enjeu économique est clair, et explique à lui seul les interventions qui vont être entreprises dans les années suivantes. La nécessité de préserver une curiosité géologique et touristique est, en cette fin des années soixante, beaucoup moins claire. Car à cette époque, mélangeant quelque peu les échelles géologiques et historiques, les journalistes qui en parlent s'accordent à dire que la dérive du sillon est «naturelle». Et si tel est le cas, on ne voit pas bien ce que signifierait une «curiosité géologique» maintenue artificiellement par l'intervention humaine.

Quant à l'atout touristique, il semble bien qu'il cachait à cette époque un certain nombre de non-dits. Car au Sillon du Talbert, il n'y a encore aujourd'hui qu'un café (celui visible sur l'affiche de l'Observatoire Photographique) et un petit restaurant. La dimension du parking montre bien, par ailleurs, que la fréquentation du site est très limitée en regard de bien d'autres sites des Côtes-d'Armor. Mais il pourrait bien y avoir eu, à cette époque, des intentions cachées de développement touristique un peu moins avouables que la simple protection d'une curiosité naturelle. C'est en tout cas ce que dénonceront les écologistes qui prendront activement part au débat dans les années quatre-vingts.

Selon eux [1], le Syndicat mixte pour la sauvegarde du Sillon, créé en 1968, aurait eu plus ou moins secrètement le projet d'un plan d'eau permanent qui se serait appuyé, du côté ouest, sur le sillon lui-même. Le président du syndicat mixte, Max Quenien, qui est aussi maire de Paimpol, a toujours vigoureusement contesté cette hypothèse, mais il reste que l'intérêt régulièrement manifesté par le Syndicat pour le développement de l'atout touristique que représente le Sillon est pour le moins ambigu.

---

1 - Le Groupement pour l'étude et la protection de la nature (GEPN), l'Union Régionale Bretonne de l'Environnement (URBE) et l'association «Vie dans la Presqu'île». C'est le président de cette dernière association, Roger Quintin, qui s'est la plus exprimé sur ce sujet dans la presse locale (notamment *La Presse d'Armor* du 23 septembre 1989).

Le tourisme sur le Sillon

En lui-même, le Sillon est d'un attrait touristique assez limité. C'est certes une curiosité tout à fait exceptionnelle, mais comme nous l'avons vu (page 56), il n'est pas «photogénique» et n'entre donc pas dans les processus habituels du pittoresque (il ne fait d'ailleurs l'objet que d'une douzaine de lignes dans le Guide Bleu). Mais surtout, il n'est pas le lieu de promenade agréable que l'on pourrait imaginer, notamment à marée haute. Il n'est pas agréable du fait de sa constitution, faite d'un mélange de sable et de graviers, qui rend la marche pénible. Les plus répandues des pratiques touristiques sur toute la longueur du sillon étaient, avant leur interdiction, le moto-cross et le véhicule tout-terrain, c'est-à-dire les pratiques les plus destructrices. Et ce n'est certainement pas celles-là que voulait développer le Syndicat.

On remarquera, par contre, que les communes de la presqu'île ne disposent pas de plages efficaces d'un point de vue touristique. Le sable y est abondant et fin, mais la mer n'est là qu'au plus fort de la marée haute.

Alors, ici comme en d'autres endroits de la côte, la tentation est grande «d'arrêter» le mouvement de la mer pour offrir à un tourisme aux rythmes circadiens un plan d'eau qui ne se vide pas les trois quarts du temps... et selon un rythme lunaire. Il est rare, en effet, que le rythme des marées soit présenté comme un atout touristique.

Il n'y a pas qu'à Pleubian que le tourisme s'accommode mal du rythme des marées. Si les pêcheurs bretons utilisent depuis toujours des ports dont l'accès est périodique, les plaisanciers, eux, exigent des ports en eau profonde, comme ici à Saint-Quai-Portrieux. (photo: Comité Départemental du Tourisme)

Les mesures de protection

Cette difficulté à intégrer le mouvement dans les pratiques d'aménagement du territoire se retrouve également dans les premières mesures prises pour enrayer la dérive du sillon. Puisque c'est la houle, conjuguée à la marée haute, qui fait reculer le sillon, on choisit de protéger celui-ci à l'aide de gros blocs de rochers, comme on le fait pour protéger les digues ou les jetées abritant les ports. L'opération est assez onéreuse (environ 500 000 Francs pour les premiers travaux réalisés entre 1974 et 1976), mais elle s'avère efficace... du moins au début. Et lorsque, le 16 mars 1978, l'Amoco Cadiz déverse à son tour ses 228 000 tonnes de pétrole sur les côtes bretonnes, le Sillon protège à nouveau l'île de Bréhat, Paimpol et même une partie de la baie de Saint-Brieuc. On le voit bien sur la photo ci-contre, l'enrochement n'a pas été inutile : il a arrêté la dérive du sillon là où il était le plus menacé, alors que la dérive a continué de chaque côté.

D'une réussite spectaculaire au « raté écologique exemplaire »

La second marée noire (la plus catastrophique de l'Histoire) a évidemment donné raison aux partisans de l'enrochement, et de nouveaux travaux sont engagés, pour un montant de 800 000 Francs, au début des années quatre-vingts. Mais c'est à cette même époque que l'on commence à constater les limites de leur efficacité. En brisant la houle, les rochers ralentissent l'érosion mais ne la neutralisent pas complètement. Les vagues s'enfilent entre les rochers et, bien que plus lentement, elles continuent à entraîner la dérive du sillon. C'est ensuite que les choses s'aggravent : une fois le sillon éloigné de quelques mètres du banc de rochers, ceux-ci provoquent le tourbillonnement des vagues et l'érosion reprend de plus belle. Le recul du sillon est alors plus rapide qu'avant l'enrochement.

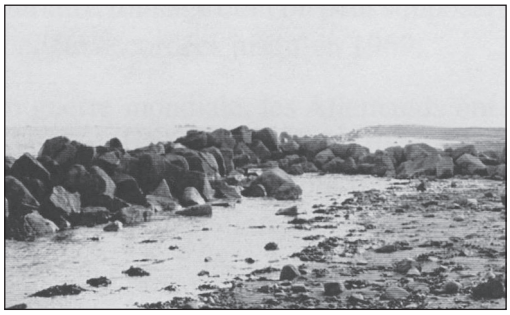

On parlera, quelques années plus tard, de «raté écologique exemplaire» [1], et les écologistes de l'Union régionale bretonne de l'environnement critiqueront ouvertement le choix des techniques adoptées jusqu'ici (les deux autres techniques expérimentées, pose d'un filet protecteur et reprofilage mécanique, s'étaient avérées inefficaces). Selon eux, le Sillon doit être regardé comme un «organisme vivant» à la fois nourri et érodé par la mer. Les fortes houles sont destructrices, mais les houles de force moyenne sont « nourricières », et le gros défaut de l'enrochement c'est qu'il arrête aussi bien les unes que les autres. Une fois passées les premières années, lorsque les vagues passent derrière les rochers, l'érosion reprend de plus belle alors que les houles nourricières sont arrêtées.

De sorte que, au stade où l'on en est aujourd'hui, il vaudrait mieux enlever les rochers, ou les concasser sur place.

Il me semble néanmoins excessif de parler de « raté écologique exemplaire », car à l'époque où les enrochements ont été réalisés, le risque de marée noire était bien réel : le Torrey Canyon l'avait annoncé, l'Amoco Cadiz l'a confirmé. Les enrochements, en protégeant à court terme le sillon ont rendu un service écologique qui, lui, peut être qualifié d'exemplaire à juste titre. À une autre échelle de temps, il est évident qu'on ne réglera pas le problème des marées noires en s'en protégeant derrière des digues, qu'elles soient artificielles ou naturelles. On se protégera des marées noires en faisant en sorte qu'il n'y en ait plus. Et à cette échelle là, les enrochements sont un remède pire que le mal qu'ils sont censés corriger.

La vive polémique qui a alors opposé le Syndicat mixte aux écologistes a été entretenue par cette différence d'échelle : partisans et détracteurs de l'enrochement avaient tous deux raisons, mais pas à la même échelle.

L'échelle de la terre et celle de l'homme

Cette polémique, dont la presse locale s'est largement faite écho, ainsi que les sommes importantes en jeu, investies pour les uns, «jetées à la mer» pour les autres, auront au moins eu une conséquence utile puisqu'elles auront amené les uns et les autres à chercher à mieux comprendre le «mode de vie» et l'histoire du Sillon. C'est ainsi que Roger Quintin, président de l'association « Vie dans la Presqu'île », aura ressorti des archives de la commune des informations éclairantes.

---

1 - Titre d'un article de M. Perez dans le *Télégramme de Brest* du 14 septembre 1989.

En 1928, une entreprise de bâtiment prélevait chaque année des centaines de tonnes de matériaux sur le sillon. Un arrêté municipal en rend compte, et nous informe que la mairie «décline toute responsabilité» vis-à-vis de cette affaire. En 1930, un autre arrêté municipal autorise le prélèvement de cent tonnes de matériaux pour l'entretien des chemins vicinaux. Aucun moyen n'est mis en œuvre pour vérifier que le tonnage autorisé est bien respecté. Aucun système de contrôle n'est établi non plus lorsque la mairie accorde, à tous ceux qui en font la demande, le droit de prélever trois tonnes de matériaux, tonnage dont on peut supposer qu'il a souvent été dépassé. Et de telles autorisations ont été accordées jusqu'en 1969.

Lorsque l'on apprend ensuite que, pendant la dernière guerre mondiale, les Allemands ont prélevé des quantités considérables de sable et de gravier pour bâtir le Mur de l'Atlantique ; qu'à la même époque une île (l'île à bois) a été transformée en presqu'île pour des raisons militaires, perturbant les courants marins et leur fonction de sédimentation…

On comprend mieux pourquoi la dérive du Sillon a connu une brusque accélération au XX° siècle. Et on comprend mieux le décalage qu'il y a entre l'échelle géologique, celle de la terre, et l'échelle de l'histoire, celle de l'homme.

Les prélèvements, aujourd'hui, sont terminés. Mais il reste que les deux fleuves côtiers, le Trieux et le Jaudy, n'apportent plus au sillon une alimentation aussi riche qu'autrefois. Des carrières de sable et la régulation des cours d'eau du bassin versant en sont responsables.

D'où l'idée d'intervenir, non pas en cherchant à immobiliser le Sillon mais en lui apportant des «compléments alimentaires», et pour le reste, « en laissant faire la mer ».

L'idée me semble déjà plus séduisante car elle n'est pas basée sur une erreur d'échelle. Que l'homme intervienne artificiellement pour corriger une dégradation dont il est, tout aussi artificiellement, responsable, me semble relever d'une certaine logique.

Le Sillon continuera sa dérive, mais au rythme qui a toujours été le sien, c'est-à-dire d'une dizaine de centimètres par an. Il sera un jour englouti, mais dans des délais tels que la mer aura probablement eu le temps d'en fabriquer un autre, comme les géologues pensent que cela s'est déjà produit [(1)].

Le Sillon « laboratoire »

Mon intention n'est pas, face à un problème dont la complexité dépasse largement l'exposé simplifié que je viens d'en faire, de donner tort aux uns et raison aux autres. Ce qui m'intéresse c'est que le Sillon, par les débats qu'il a soulevé, a eu valeur de laboratoire. Il a mis en évidence que son rôle et son importance ne sont pas de l'ordre d'une réalité objective qui précéderait la culture humaine et en resterait indépendante. Le Sillon se comprend en termes de contrainte et de ressource, de risque et d'agrément [(2)].

La mer devient une contrainte lorsqu'on tente de s'opposer artificiellement à son action.

---

1 - À quelques dizaines de mètres du Sillon, une petite île engloutie à marée haute, l'Île Blanche, serait la « butte témoin » d'un ancien sillon.

2 - Je fais référence ici, tout comme lorsque je parlais de « prise » et de déterminisme environnemental, aux idées développées par Augustin Berque. De même, lorsque j'aborde la question du mouvement, je me réfère aux idées de Bernard Lassus. Dans le cadre de ce mémoire de DEA, je n'ai pas jugé utile de citer ces deux auteurs tout au long de mon travail, tant leur influence m'a semblé évidente. Il en serait tout autrement dans d'autres circonstances…

La tempête et les grandes marées, dont la logique veut qu'elles coïncident malheureusement avec les périodes de naufrage, deviennent les facteurs aggravants d'un risque d'origine humaine lorsque coule un pétrolier.

En devenant une protection face à ces marées noires, le Sillon se révèle être une ressource inconnue jusqu'alors. Bien plus tôt dans l'histoire, il avait déjà contribué à l'émergence de l'agriculture bretonne en s'avérant être un haut lieu de la récolte du goémon (voir encadré).

Il apparaît comme désagrément, lorsque sa constitution de sable et de gravier rend pénible la marche. Mais il est agrément lorsqu'il offre le plaisir de se sentir sur un lieu unique en Europe, lorsqu'il donne à voir au botaniste l'une des plus belles stations française de choux maritime, ou à l'ornithologue les dix ou quinze couples de petites sternes, cet oiseau rare qui « *installe son nid entre 0 et 2 mètres au dessus du niveau des plus hautes mers* » [1].

En lui-même, il n'est rien d'autre qu'une flèche littorale à pointe mobile.

Risques, contraintes, ressources et agréments ne sont pas des éléments constitutifs d'une réalité physique indifférente à la culture humaine. Il résultent d'un effet de «prise» qui s'établit entre réalité physique et réalité culturelle.

La récolte du goémon sur le Sillon du Talbert
(photo : éditions Jack)

Pour être utilisable en agriculture, le goémon doit être égoutté pour que s'évacue l'eau de mer qu'il contient. Le Sillon est pour cela un lieu idéal : les pentes douces qui le bordent sont propices aux dépôts d'algues, et lui-même constitue un séchoir, très proche de la mer et à l'abris des marées hautes.

Goémon séchant sur le sillon

L'histoire récente du Sillon du Talbert aura au moins eu le mérite de mettre cela en évidence.

Emblème

C'est en ce sens que le Sillon du Talbert pourrait être emblématique d'un département «qui bouge». Mais aussi parce qu'il révèle, aujourd'hui en tout cas, que son évolution n'est pas à l'échelle d'un territoire communal, ni même intercommunal ou cantonal, elle est à l'échelle des bassins versants des deux fleuves auxquels il doit son existence.

Le Sillon du Talbert est donc à l'échelle du département des Côtes-d'Armor.

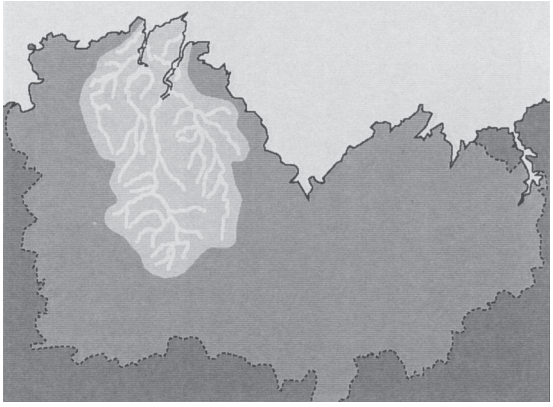

1 - Daniel Philippon, *Guide Bonneton des Côtes d'Armor, Op. cit.* page 341

Mais lui conférer une valeur emblématique ne signifie pas le transformer en haut-lieu touristique. Le tourisme, dans l'état actuel du Sillon, deviendrait un risque supplémentaire dont il vaut mieux faire l'économie. Trop d'erreurs ont déjà été commises en ce sens, notamment sur les espaces dunaires qui se sont révélés, en bien des endroits du littoral français, des atouts touristiques que le tourisme, à terme, détruisait.

Emblème il pourrait être, mais plutôt comme terrain d'observation, ou comme je le suggérais plus haut, comme laboratoire, à l'attention des responsables de l'aménagement du territoire. Car bien comprendre les mouvements qui animent les territoires, sans se tromper d'échelle de temps, sera toujours une démarche utile, même sur les lieux qui paraissent les plus immobiles, comme le massif granitique de Pleumeur-Bodou (voir encadré).

En ce sens, le Sillon du Talbert ne doit pas seulement être compris comme *exceptionnel*, mais aussi comme *exemplaire*.

Le Radôme de Pleumeur-Bodou est un immense ballon (il pourrait contenir l'Arc de Triomphe) maintenu sous pression par une soufflerie et grâce à un sas qui en régule l'entrée. Il abrite ce que l'on appelle « la grande oreille».

Cette grande oreille a rendu célèbre Pleumeur-Bodou, le 11 juillet 1962, en recevant le premier signal télévisuel par satellite, entre l'Amérique et l'Europe.

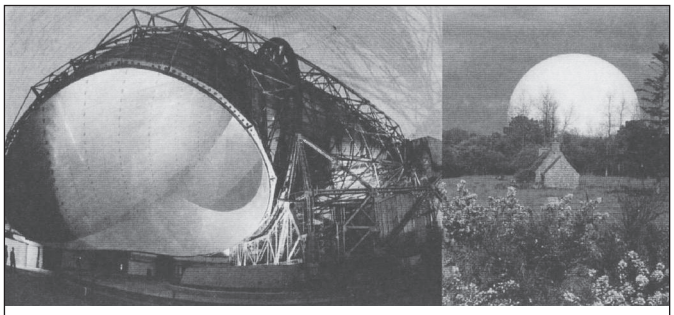

La « grande oreille » et le radôme

Son emplacement n'a pas été choisi Par hasard. Le massif granitique sur lequel il repose est le plus stable de Bretagne. Et même si celle-ci n'est pas réputée pour ses secousses sismiques, à l'échelle de cette «oreille» dont l'orientation doit être réglée au centième de degré près, les granites les plus massifs ont des mouvements significatifs. Le massif de Pleumeur-Bodou n'a pas été choisi parce qu'il est immobile, mais parce que c'est lui qui bouge le moins. Il est, en quelque sorte, à l'opposé du Sillon du Talbert, mais dans une même logique qui tient compte du mouvement.

Il est aussi un lieu où la modernité a prouvé qu'elle n'est pas forcément synonyme d'a-topie. On peut émettre les opinions les plus variées sur l'effet esthétique de cette grosse boule blanche dans la lande bretonne, mais on ne pourra pas lui reprocher d'être placée n'importe où.

La grande oreille de Pleumeur-Bodou n'est plus utilisée aujourd'hui et le radôme sert d'écran à des spectacles audio-visuels. Le site a acquis un certain renom et reçoit de nombreux visiteurs, auxquels on offre également un planétarium, un vaste hall d'exposition et... un village gaulois.

Ces aménagements complémentaires, eux, n'ont guère de raison d'être là plutôt qu'ailleurs, sinon qu'ils ont suivi le flux touristique engendré par la célébrité du radôme. Mais autant le radôme contribue à une certaine lisibilité du territoire, autant les aménagements qui l'entourent perturbent cette lisibilité.

Par contre, à quelques centaines de mètres de là, des carrières d'où l'on extrait un granite rose renommé, révèlent ce sous-sol massif sur lequel est venu s'appuyer la grande oreille...

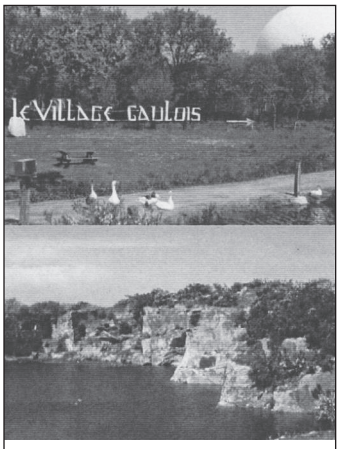

Le « village gaulois » et la carrière « Le Dantec »